



Ravageurs du bois

Les ravageurs du bois peuvent causer des dommages considérables au bois utilisé pour la construction. Celui-ci peut être protégé grâce à des mesures préventives. Si des signes d'une infestation en cours sont toutefois décelés, il est prudent, selon le lieu de l'infestation et son ampleur, de prendre des mesures de lutte ou de faire appel à une entreprise titulaire d'un permis pour l'emploi de produits pour la conservation du bois (Per-B).



Larve de la petite vrillette

© Perytskyy/iStock

Parmi les **coléoptères** qui endommagent le bois figurent entre autres les espèces de vrillette (*Anobium spec.*), le lyctus (Lyctidés) et le capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*). En Europe centrale, la petite vrillette (*Anobium punctatum*) est l'espèce d'insecte foreur la plus répandue. Après la fécondation, les femelles adultes, de couleur brune ou noire et mesurant de 2,5 à 25 millimètres, pondent leurs œufs dans les fentes et les fissures du bois et dans les trous de forage déjà existants. Les larves écloses se nourrissent de bois, laissant intacte une très fine couche à la surface du bois. Selon l'espèce de coléoptère, l'essence du bois et les facteurs environnementaux, les larves dévorent ainsi pendant deux à dix ans jusqu'à ce qu'elles se transforment en pupes, puis qu'elles quittent leurs trous caractéristiques à l'âge adulte. Les coléoptères ne se nourrissent alors plus de bois, leur existence est uniquement vouée à la reproduction.

Différentes **espèces de fourmis**, comme la fourmi noire des bois (*Lasius fuliginosus*) ou la fourmi charpentière (Camponotus sp.), peuvent faire leur nid dans du bois humide déjà attaqué par des champignons et endommager les structures porteuses. Ces espèces se nourrissent à l'extérieur, p. ex. de miellat et de cadavres.